

Référent en matière de harcèlement sexuel et moral pour les membres du CSE

Objectif de la formation :

Identifier les missions des référents et CSE en matière de lutte contre le harcèlement sexuel ou moral et les comportements discriminatoires.

Prendre en charge un signalement de harcèlement.

Accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement.

Prérequis : Être élu membre du CSE ou dirigeant d'entreprise

Public concerné : Tout public

Durée de la formation : 7 heures soit 1 journée

Validité : renouvellement fin de mandat CSE

Qualité du formateur : formateur intervenant sur les RPS et en matière de harcèlement sexuel ou moral et à jour de ses validations.

Méthode pédagogique : méthode active (alternance théorie et pratique) en présentiel.

Moyens pédagogiques : vidéoprojecteurs, outils pédagogiques

Modalités d'évaluation :

Evaluation formative tout au long de la formation

Test diagnostique en début de formation

Test final en fin de formation

Programme :

- Le cadre réglementaire et législatif (les sanctions applicables à l'employeur)
- Les missions du référent en matière de harcèlement moral, sexuel et agissements sexistes
- Définition du harcèlement moral, sexuel et des agissements sexistes (les signaux)
- Les moyens d'action du référent, les ressources
- Accompagner la victime du harcèlement
- Les actions à mettre en place
- La communication en entreprise.

Livrable :

Support de cours identique au diaporama du formateur
Délivrance d'une attestation de compétences
Certificat de réalisation

Accessibilité au public en situation de handicap :

Formation en salle permettant l'accès aux personnes en situation de handicap.

Modalités et Délais d'accès à la formation :

Par téléphone au 06.86.58.41.68 / 06.51.26.86.11
Par mail : contact@securiplus.info
Sur notre site internet : www.securiplus.info
Délai à respecter : 15 jours

Tarifs :

- **Tarif individuel : 680€**
Tarifs nets de taxe, en application de l'article 261-4-4 du Code Général des impôts